

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

Responsable-Gérant ALFRED REBOUX

ANNONCES: la ligne... Réclames... Faits divers...

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, LE 18 JANVIER 1881

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux), 18 JANV., 18 JANV. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0, and Emprunt 5 0/0.

LETRE DE PARIS (de notre correspondant particulier)

Paris, le 17 janvier 1881. Comme il y a huit jours, tous les partis se montrent satisfaits des résultats du scrutin de la veille. Les intransigeants chantent victoire parce que MM. Tony Révilleon, Rouzé, Lanessan, Braineret, l'ont emporté, le premier contre un clercal et les autres contre des opportunistes, et que MM. Boll, Laine, Mesureur, Delhomme, Rouselle et Jobb Duval ont été élus, bien que ces six députés soient également revendiqués par les opportunistes.

des amis. A part certaines personnalités trop décidément hostiles, ils n'ont eu que de bonnes paroles pour tout le monde, laissant entrevoir que, dans des temps meilleurs et prochains, opportunistes et intransigeants pourraient bien, oubliant leurs délégués, s'embrasser étroitement. Triquet lui-même a vu l'organe de M. Gambetta lui présenter ses hommages. « Il fut le plus galant homme du bague et si l'opportunisme le critique comme candidat, il l'admire comme homme, comme insurgé et fait le plus grand cas de son courage. Au fond, sa candidature n'avait qu'un tort, c'était de ne pas venir à point. »

M. Hatta, l'ancien syndic du conseil municipal, aujourd'hui remplacé, a été réélu conseiller dans le 10e arrondissement. Il sera probablement encore choisi comme syndic par le nouveau Conseil. Mais son intention, qu'il ne dissimule pas et qui doit être connue de ses électeurs, est de ne pas accepter cette fonction qu'autant que le Conseil actuel reviendra sur le vote de son prédécesseur, qui a attribué une somme de 300,000 francs au remboursement des dépenses faites par les conseillers dans l'intérêt de la représentation de la ville de Paris.

Si le chiffre des votants a été moins considérable, hier, que le 9, il faut s'en prendre au mauvais temps. Sur les 129,323 électeurs inscrits dans les 22 quartiers où il y avait ballottage, 79,200 ont pris part au scrutin, tandis que le dimanche précédent, le nombre des votants avait été de 94,707.

En ce qui concerne les ballottages des départements, les républicains, suivant leur habitude, s'empresent de s'en adjoindre le bénéfice, en ne publiant que les renseignements qui leur sont favorables. Vous verrez qu'il en sera de ces assertions comme de celles d'il y a huit jours et dont il n'est plus question dans leurs organes, parce que les résultats aujourd'hui officiellement connus sont loin de les justifier.

L'affaire du scrutin de liste constitue, suivant les intimes du Palais-Bourbon, la principale, pour ne pas dire l'unique préoccupation de M. Gambetta, qui doit employer tous ses efforts, en payant, au besoin, de sa personne à la tribune, pour faire voter par la Chambre le projet Bardoux. Je n'ai pas à vous rappeler que, jusqu'à présent, si la commission d'initiative qu'il est proposée une première fois contre la substitution du scrutin de liste au scrutin uninominal, a consenti à laisser la proposition venir devant la Chambre, ce n'est pas qu'elle ait changé d'avis. Elle a voulu seulement ne pas paraître vouloir étouffer un débat que les partisans du scrutin de liste trouvaient nécessaire afin d'éclairer la majorité.

M. Gambetta espère que la Chambre prendra la proposition en considération et c'est dans ce but qu'il compte prendre la parole, ce premier jugement lui paraissant impliquer la nomination d'une commission favorable, puis un vote conforme aux conclusions du rapporteur. Mais ce résultat ne sera qu'incomplet pour le président de la Cham-

bre tant qu'il n'aura pas rallié à ses vues et le Conseil des ministres, décidé à garder la neutralité (on représente M. Jules Grévy comme opposé à tout changement dans le mode actuel de votation) et la majorité du Sénat, fort peu sympathique au projet Bardoux. Vous allez comprendre pourquoi.

M. Gambetta estime que si des élections législatives ont lieu en avril ou mai, il n'est pas besoin pour cela d'une dissolution de la Chambre. Pourvu que la nouvelle Chambre ne siège pas avant le 14 octobre, nul n'a le droit de protester contre une violation de la Constitution. Les élections seraient donc la conséquence d'un simple décret émané du pouvoir exécutif. Mais, pour que ce décret soit rendu, il faut d'abord que le Sénat adopte le projet Bardoux voté par la Chambre et ensuite que le Cabinet propose et que M. Jules Grévy signe un décret relatif à des élections anticipées. Or, pour obtenir ce double résultat, M. Gambetta devra accomplir un véritable tour de force, attendu, d'une part, que la majorité du Sénat, hostile au scrutin de liste, ne se compose pas seulement de membres républicains, la plupart des droites lui étant également opposées, et ensuite qu'il y a peu d'apparence que non-seulement les ministres, mais encore le Président de la République, reconnaissant la légalité constitutionnelle d'élections donnant par anticipation des successeurs aux députés en possession de leurs sièges jusqu'en octobre prochain.

Cela serait, en réalité; deux Chambres des députés en présence; et au cas de convocation extraordinaire toujours possible, laquelle M. Grévy convoquerait-il. Si cette convocation devenait nécessaire, la veille du 14 Octobre prochain? Je n'ai fait qu'indiquer la principale objection à des élections législatives faites sans qu'au préalable la Chambre issue du scrutin de 1877 ait été dissoute, mais elle suffit pour faire comprendre les difficultés de l'entreprise de M. Gambetta, entreprise qui a pour but de tourner l'opposition de M. Jules Grévy à une dissolution et qui, selon moi, n'a pas de chance d'aboutir. Or, si elle ne doit pas aboutir, l'affaire du scrutin de liste perd beaucoup de ses chances ou au moins de son opportunité.

Depuis que les gauches se doutent qu'un député ou un sénateur de la droite interpellera M. Barthélemy Saint-Hilaire, au sujet de sa circulaire relative au différent Turco-Grec, elles sont résolues à ne pas laisser, dans la circonstance, les conservateurs prendre l'initiative. C'est pourquoi M. A. Proust, qui a la spécialité des questions de politique extérieure, est aujourd'hui désigné par les différents organes de l'union républicaine pour poser la question à la tribune dès le second ou le troisième jour qui suivra la rentrée effective du Parlement. Il y a lieu de douter que M. A. Proust, ait déjà écrit à M. Barthélemy Saint-Hilaire, pour le prévenir de son intention, ainsi qu'on l'annonçait ce matin au Palais Bourbon, par ce motif que le député des Deux Sèvres ne saurait ignorer que la circulaire, dont le texte a été publié en dehors du ministre des affaires étrangères, n'aura de caractère officiel qu'après qu'elle aura figuré au Livre jaune.

Jusqu'à la, M. Barthélemy Saint-Hilaire a le droit d'en décliner la responsabilité d'interpellation, puisqu'il n'a rien dit, suivant toute apparence, qu'à la suite de la publication du Livre jaune, et tout ce que se permettent les journaux à son sujet est prématuré. Suivent les organes officiels de la Constitution à l'attention de M. Gambetta pour publier les déclarations de la Légation turque au sujet de la mission de l'intérieur, c'est pour éviter toute apparence de pression sur les élections municipales. Ces nominations paraîtront en deux parties, d'abord celles relatives aux fonctionnaires de l'administration centrale, ensuite celles concernant les personnes étrangères à l'administration.

Le début de la Bourse a été excellent, mais les bonnes dispositions n'ont pas persisté. Le nouveau d'une émission plus ou moins prochaine de 3 0/0 amortissable, a été exploitée par les baissiers et, par suite, l'amortissable a fléchi à 85,23, en baisse de 65 centimes et le 3 0/0 est descendu à 83,97, en baisse de 37 centimes. Le 5 0/0 a été entraîné par cette baisse et le clôture à 120,20, cours qui est maintenu après Bourse. Et cependant le prix des reports pour la liquidation de quinzaine n'était pas trop tendu; mais le bruit répandu que les Compagnies d'assurances se disposaient à livrer du 3 0/0 et surtout la venue en baisse des consolidés anglais a précipité la baisse qui a atteint également diverses valeurs. L'Italien est descendu de 87,45 à 87,25, le Turc à 13,15, l'Égyptienne à 360 et la Banque Ottomane à 548,75. Le Hongrois a fait 93,15/16, le Russe 98,3/4 et l'Oriental 61,3/4.

LE ROLE DE M. GAMBETTA

Le silence de la République française au sujet de la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire, sera un obstacle à ce que les déclarations si nettes de M. le ministre des affaires étrangères produisent en Orient tout l'effet qu'on en pouvait attendre.

Ce silence n'est pas la première fois. Il faut en croire la Correspondance de Pesth, que l'action de M. Barthélemy Saint-Hilaire serait ainsi entravée par le pouvoir occulte qu'a tort ou à raison l'on attribue à M. Gambetta. Dernièrement, M. le ministre des affaires étrangères aurait voulu s'assurer l'appui de l'Allemagne à Constantinople et à Athènes, en vue de terminer le différend turco-grec, par la cession immédiate du territoire que la Turquie consent à céder à la Grèce. Voici, d'après la Correspondance de Pesth, ce qui se serait passé à cette occasion entre le prince de Bismarck et notre ambassadeur à Berlin :

Le prince de Bismarck aurait promis les bons offices de MM. de Hatzfeld et de Radowitz, c'est-à-dire à Constantinople et à Athènes, tout en faisant connaître à son interlocuteur qu'il considérait cette double démarche comme assez compromise par l'état de la question et l'irritabilité des partis en cause. A ce propos, M. de Bismarck aurait dit à M. de Saint-Vallier : « Je crains bien que les Grecs n'aient trop compté sur les promesses de votre gouvernement. Et comme M. de Saint-Vallier se récriait très fort, le prince a ajouté : « Excusez-moi de confondre quelquefois M. Gambetta et le gouvernement; mais, dans ces derniers temps, je me suis habitué à considérer l'ancien dictateur de Tours comme le maître absolu des destinées de la France, et c'est ce qui me fait douter de la solidité du terrain sur lequel veut nous entraîner le gouvernement que vous représentez. »

L'INTERPELLATION PROUST

Divers journaux assurent que M. Barthélemy Saint-Hilaire sera interpellé dès la reprise des travaux parlementaires sur la politique extérieure et l'envoi de ses deux dernières circulaires aux représentants de la France.

M. Antonin Proust interviendra, paraît-il, dans le débat pour exposer la situation actuelle de M. Gambetta et attaquer, sans doute, le ministre des affaires étrangères bien innocent, cependant, des fautes commises par le président de la Chambre, seul responsable de la fausse situation dans laquelle se trouve aujourd'hui notre pays vis-à-vis de l'Europe.

Permis à M. Gambetta de faire critiquer dans ses journaux l'attitude de M. Barthélemy Saint-Hilaire, moins souple et moins obséquieux, dit-on, que ses prédécesseurs. Mais que le président de la Chambre ne se flatte pas d'égarer l'opinion, et de faire accepter comme l'œuvre du ministre des affaires étrangères ce qui n'est que le résultat des intrigues mal ourdies du pouvoir occulte dont l'influence s'est fait sentir dans toutes les circonstances où l'honneur et les intérêts de la France ont été compromis ou méconnus. Ce n'est pas en retirant à M. Barthélemy Saint-Hilaire un portefeuille qu'on aurait peut-être d'ailleurs mieux fait de ne pas lui offrir, que M. Gambetta pourra masquer l'inhabileté de ses conceptions diplomatiques. En faisant critiquer par ses amis les déclarations pacifiques de M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Gambetta prouve simplement qu'il n'est pas résolu à renoncer aux périlleuses aventures que la France redoute avec tant de raison.

LA RÉMUNÉRATION DES FONCTIONS MUNICIPALES

Plusieurs journaux annoncent que le ministre de l'intérieur aurait refusé d'approuver la dépense de 300,000 francs inscrite au chapitre des frais généraux du conseil municipal de Paris pour servir au remboursement des dépenses occasionnées aux conseillers par l'exercice de leur mandat. On ne peut que féliciter M. Constans d'avoir rayé du budget cette dépense que le préfet de la Seine avait eu le tort grave d'y laisser inscrire sans protestation.

La question de la rémunération des fonctions municipales est aussi à l'ordre du jour au conseil communal de Bruxelles. Dans la dernière séance, le conseil a rejeté une motion de M. Gheude réduisant à 15,000 francs le traitement du bourgmestre et à 5,000 francs celui des échevins. Mais à la suite du rejet de cette proposition, un conseiller a demandé qu'à l'avenir les membres du collège échevinal ne fussent pas seuls à recevoir une indemnité, et il a présenté un projet établissant un jeton de présence pour les conseillers communaux tant pour les réunions en section que pour les autres séances. Ce projet a été pris en considération et renvoyé à l'examen de la commission des finances.

La proposition de M. Gheude a donc eu, ainsi que le fait observer l'Echo au Parlement, un singulier sort: le principe de la réduction qu'elle établissait a été admis après une première délibération, puis rejeté après une seconde avec le reste de la

motion qui aura abouti, en somme, à faire surgir une proposition d'augmentation de charges sous forme de jetons de présence alloués aux conseillers.

LES EXPLUSES

La Semaine religieuse de Paris donne la nouvelle suivante :

Les religieux prémonstrés de Tarascon, que le siège de leur monastère a rendus célèbres, viennent de rentrer dans leur monastère. Le gouvernement lui-même, paraît-il, les aurait engagés à en reprendre possession.

La même feuille dit que M. Chaper, ancien député monarchiste à l'Assemblée nationale, a acheté la maison qu'occupaient à Grenoble les jésuites, et dont ils avaient été expulsés. Il en a pris possession, après en avoir fait lever les scellés, et la fait approprier à une école congréganiste.

La Semaine religieuse dit en outre que le gouverneur d'Alsace-Lorraine, le général de Manteuffel, vient d'autoriser les rédemptoristes alsaciens-lorrains que le gouvernement français a expulsés de leurs maisons, notamment de leur couvent de Pérouse, près Belfort, à rentrer dans leur ancien couvent de Teterche, en Lorraine.

LE GÉNÉRAL MUNIER

Nous avons rapporté, d'après les journaux de Vannes, un incident qui a fait grand bruit et qui a eu lieu à l'occasion de la réception du jour de l'an.

On racontait qu'à la suite de la réception des autorités civiles M. le général de division Munier, recevant la visite des officiers de la garnison, leur aurait adressé une énergique allocution que nous avons résumée.

L'avenir du Morbihan, qui reproduit cette allocution, avait sommé le général Munier de revenir sur ses déclarations.

Le général a adressé au journal de Vannes la rétractation suivante, en date du 12 janvier :

Monsieur le général, Vous avez rendu compte dans votre journal d'une allocution prononcée par moi, le 1er janvier, au corps d'officiers de la garnison de Vannes.

Je regrette vivement que mes paroles aient été dénaturées par les personnes qui vous en ont donné connaissance. Mon premier mouvement, à la lecture de cet article, a été de protester contre la façon dont mes intentions avaient été interprétées.

Les règlements militaires m'ont forcé à garder le silence avant d'avoir obtenu de M. le ministre de la guerre l'autorisation de me défendre.

Je suis aujourd'hui en mesure de le faire.

Plusieurs fois déjà, et en particulier au moment où j'ai pris le commandement de la 22e division d'infanterie, j'ai saisi l'occasion d'affirmer mon dévouement au gouvernement de la République. Je ne saurais donc admettre que mes sentiments soient mis en doute, par suite de quelques paroles prononcées sans préparation et pour lesquelles j'ai encouru un blâme sévère du ministre.

Je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans un de vos prochains numéros.

Agrecz, etc. Le général commandant la 22e division d'infanterie, G. MUNIER.

Aux alsaciens-lorrains

On sait les nombreuses difficultés qui se sont élevées au sujet de la question de nationalité des personnes originaires des départements cédés à l'Allemagne.

royonnement et ceuleurs harmonieuses; les oiseaux chantaient, les insectes buisaient il régnait dans l'atmosphère de molles langueries et je ne sais quels souffles féconds qui faisaient frissonner les plantes et portaient le trouble dans les âmes. C'était la dernière sève de la saison, le regain de l'été, l'effort suprême de la vie qui allait s'éteindre pour renaître six mois plus tard. La toue remonta le cours de la rivière, laissant derrière elle le village; puis, comme l'eau lui manqua tout à coup, il fallut descendre en aval.

— Laissez là vos avirons, mon bon Morisot, dit la jeune fille, et abandonnez le bateau à lui-même, il marchera toujours assez vite.

Au moment où ils repassaient devant la maison de Malicorne, une tête invisible jusque-là, se montra derrière les osiers; c'était la tête de femme de Flageolet.

— Cent francs à gagner, si je découvre quelques choses à surprendre-là!

Il rampa comme un serpent à travers les branches et sur le chemin de halage derrière les huissons et les osiers, lorsque ceux-ci lui faisaient obstacle, et suivait le bateau qui la rivière emportait vers le port Michaud.

— Oh! la jolie maison! s'écria Adrienne en apercevant l'habitation de M. Lapeche. Descendez-moi ici, Morisot.

FRESILLETON DU 19 JANVIER

LES RIVALITÉS

PAR ARMAND LAPOINTE

XVII. L'écriture de la lettre était fine et serrée. Il courut à la signature et lut avec un transport de joie ce nom qui était écrit au-dessous de la dernière ligne: « Adrienne. » Son regard s'arrêta sur un post-scriptum tracé le matin même, et qui appartenait à Jacques Hervay, pour lequel il n'avait pas touché la lettre, la veille, à l'endroit indiqué, et comment il ne faisait que l'empêcher de pouvoir se renouveler une seconde fois, il l'a recouvert par la poste.

« Je suis née à Auxerre, disait Adrienne en terminant; mon père se nommait Philippe Debray et faisait le commerce des vins. Je n'ai jamais connu ma mère; elle mourut dans les premières années de son mariage. A dix ans, j'eus la douleur de perdre mon père. M. Malicorne, mon tuteur, vint me chercher dans la maison que nous habitons et me conduisit au couvent de... où j'ai passé, sans jamais en sortir, huit années de ma vie. Je ne me connais aucun parent. Suis-je riche? Suis-je pauvre? Je l'ignore. Cependant, bien que mon enfance et le temps que j'ai passé au couvent aient été entourés de beaucoup de soins, bien que rien n'ait été épargné pour mon éducation, je ne me connais aucune fortune. Quelques paroles échappées à M. Malicorne me portent à croire à la pauvreté.

« Je n'ai point de reproches à adresser à mon tuteur; il a toujours été bon et bienveillant pour moi; son désir et celui de madame Julienne étaient que je devinsse leur fille par un mariage avec M. Prosper Malicorne, et peut-être y eussent-ils consenti si Dieu me vous eût pas placée d'une façon si imprévue dans ma vie, si les affections siantes ne se fussent pas éveillées dans mon âme à votre vue. Pressée de consentir à cette union, je m'y suis énergiquement refusée, préférant, ai-je dit, retourner au couvent et entrer en religion que d'unir ma existence à celle d'un homme que je n'aimerais pas. Je vous aime déjà! Je ne sais trop si une jeune fille doit faire un tel aveu, ou ne m'a jamais appris qui fût blâmable, et j'ai borreur de la dissimulation

et du mensonge. Depuis que mon tuteur connaît ma détermination à l'égard de son fils, il a été également bon et affectueux avec moi; il espère sans doute que ma détermination n'est pas irrévoable. Ai-je besoin de vous dire qu'il se trompe? Non, n'est-ce pas?

« Depuis hier, la solitude n'est plus ma compagne ordinaire. Je suis sortie dans le village dimanche avec madame Malicorne, et aujourd'hui seule! — Cette phrase avait été ajoutée entre les lignes. — Deux choses cependant me préoccupent et ébranlent la confiance que m'inspirent mon tuteur. On vous dit bon, généreux, serviable, et M. Malicorne est votre ennemi. Pourquoi cette intimité? M. Prosper Malicorne ne jouit pas comme médecin, d'une bien grande considération, et ses parents m'en parlent comme d'un puits de science. Quel est leur but?

« Il y a dans ces deux faits une grande cause d'inquiétude pour moi. L'innocence de mon tuteur surtout m'alarme; on le dit puissant et terrible dans ses haines. Qu'écrivez-vous à redouter de cette haine? Je voudrais être instruite et dépendant de vous. Ne cherchez pas à me répondre, je vous sais pourquoi il me semble que la découverte de notre amour créerait des dangers et des persécutions. Attendez. Contentez-vous de m'aimer et d'être certain que je vous aimerai toujours. »

« Jacques Hervay relut plusieurs fois ces pages tout imprégnées d'un amour auquel les premières émotions du cœur suffisaient. Ainsi Adrienne n'était attachée par aucun lien du sang à Jean Malicorne, elle

était tout simplement sa pupille; en d'autres termes, il n'avait de droit sur elle que ceux que la loi lui conférait. Mais quels étaient ces droits? Hervay les ignorait complètement. Il eut le sens de consulter sur ce point, son ami Fromentin, mais il la repoussa immédiatement, ne voulant pas, hormis le cas d'une nécessité extrême, faire l'aveu de son amour à un tiers sans le consentement d'Adrienne. C'était une délicatesse digne des temps chevaleresques!

Cependant, ce que lui apprenait la jeune fille des tentatives faites par Jean Malicorne pour la déterminer à épouser son fils n'était pas sans éveiller des appréciations jalouses et des craintes sérieuses. Il connaissait le caractère du personnage et savait qu'ayant conçu un pareil projet, il n'était point homme à l'abandonner sur un refus d'Adrienne, si énergique qu'il eût pu être. Il lui sembla voir en même temps un piège dans l'espèce de liberté qu'il avait été donnée à sa pupille. Comment expliquer, sans une arrière pensée diabolique, la conduite de Malicorne? La liberté succédait à la réclusion la plus sévère? Avait-il donc abandonné son projet d'union entre ce pupille et Prosper? Cela était bien imprévisible.

Jacques Hervay se promit d'être d'une circonspection très grande et d'attendre, dour agir, l'avènement de faits nouveaux. Il était impossible que les choses languissent longtemps dans cet état. Malheureusement la circonspection et la patience ne sont point vertus d'amoureux, et Hervay devait bientôt tomber dans le piège que

Malicorne avait tendu à l'amoureux inconnu d'Adrienne.

XVIII

Un matin que Malicorne et Andoche Morisset rentraient leurs filets de pêche, Adrienne dit à son tuteur :

— Je serais très heureuse de faire une promenade sur l'eau.

— Rien n'est plus facile, répondit Malicorne. Voici Andoche qui va te conduire. Entre dans le bateau. La promenade ne sera pas longue, car les eaux sont très basses, mais tu pourras la renouveler chaque jour si cela te fait plaisir.

— Tous les jours! s'écria joyeusement la jeune fille. Oh! je le veux bien.

— Tu as entendu, Andoche? dit Malicorne à son aide.

— Oui, monsieur Malicorne.

— Tu prendras des avirons à la place de la perche, et ouvre l'œil, ajouta-t-il tout bas.

(A suivre)